

VOTRE ÉNERGIE POUR NOTRE PLANÈTE



**Nouveaux tarifs d'injection plus avantageux
pour votre coopérative énergétique.**

Les communes prêtes à vous accompagner dans votre projet !



myenergy
8002 11 90

www.cleversolar.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



MISEZ SUR LE SOLEIL ! UNE SOURCE D'ÉNERGIE DURABLE ET PROFITABLE POUR TOUS.

UN INVESTISSEMENT RENTABLE : POUR PARTICULIERS OU SOUS FORME COOPÉRATIVE

De plus en plus populaire, l'énergie solaire est particulièrement durable. Tout le monde peut devenir producteur d'énergie propre, alors vous aussi, misez sur le soleil ! Exploitez une installation photovoltaïque en tant que particulier ou sous forme coopérative.

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SOUS FORME COOPÉRATIVE

Misez sur le soleil avec d'autres particuliers :

Les coopératives énergétiques ou sociétés civiles produisant de l'énergie solaire bénéficient des tarifs d'injection.

LES ÉTAPES LES PLUS IMPORTANTES DANS LA CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE ÉNERGÉTIQUE OU D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ :

1 Trouver des partenaires, des alliés et une toiture

Contactez votre commune pour savoir si des toitures de bâtiments communaux sont adaptées à votre projet.

2 Élaborer un concept commun

Cela permet de définir les conditions-cadres administratives, financières et techniques de la coopérative énergétique.

3 Créer une coopérative énergétique ou une société civile

Associez-vous avec un minimum de sept parties intéressées pour fonder une société coopérative ou une société civile.

4 Commencer les travaux pratiques

Il convient de signer un contrat d'exploitation de la toiture, de solliciter des offres concernant l'installation prévue et de définir le financement du projet.

5 Organiser la gestion de routine

À l'instar d'une association ou d'une entreprise, une coopérative énergétique nécessite une gestion technique et administrative.

6 Tarifs d'injection pour les installations photovoltaïques sous forme coopérative

entre 30 kW_c et 100 kW_c

Première injection en 2019 :	145,0 €/MWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2020 :	139,2 €/MWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2021 :	133,6 €/MWh (pendant 15 ans)

entre 100 kW_c et 200 kW_c

Première injection en 2019 :	140,0 €/MWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2020 :	134,4 €/MWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2021 :	129,0 €/MWh (pendant 15 ans)

entre 200 kW_c et 500 kW_c

Première injection en 2019 :	125,0 €/MWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2020 :	120,0 €/MWh (pendant 15 ans)
Première injection en 2021 :	115,2 €/MWh (pendant 15 ans)



QUELLE EST LA PROCÉDURE À SUIVRE ?

C'est simple : en principe, votre coopérative énergétique a uniquement besoin d'un toit adapté et d'une autorisation.

Les experts se chargent du reste : dès le début, les employés et partenaires de myenergy sont à vos côtés.

CONSTRUISEZ RAPIDEMENT VOTRE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE: NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Vous trouvez plus d'informations à ce sujet sur www.cleversolar.lu



myenergy
8002 11 90

